



REGLEMENT INTERIEUR 2020/2021 DE LA COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE DU VAL-DE-MARNE



ANNEXE 8 SECTION FUTSAL

Cette annexe au règlement intérieur de la CDA a pour but de présenter les modalités de fonctionnement de la section Futsal. Cette section s'occupe de l'accompagnement, de la formation et de l'observation des arbitres Futsal Départementaux 1 et 2.

1 – Formation

1.1. Formation initiale

Tout Arbitre de District de Football justifiant de 2 années d'ancienneté peut postuler pour devenir arbitre de Futsal, sur demande écrite à la CDA. La demande devra parvenir à la CDA avant le **15 septembre** de la saison.

La formation initiale s'appuie sur les connaissances que l'Arbitre a acquises en Football à 11 (aussi bien en théorie qu'en pratique).

Deux modules de 3h (dates à préciser) constituent la formation initiale pour les arbitres de Futsal. Ces cours présenteront les principales Lois du jeu spécifiques au Futsal.

A l'issue de ces modules, une évaluation théorique validera la nomination au titre d'Arbitre Candidat Futsal.

La note minimale est fixée à 08/20

Le candidat n'ayant pas suivi l'intégralité des ces 2 modules, ne pourra valider la partie théorique de l'examen.

Enfin une observation pratique permettra de déterminer un classement pour l'accession au titre d'Arbitre Futsal District 2.

La CDA déterminera le nombre d'Arbitre Futsal dont elle a besoin pour couvrir les compétitions départementales.

1.2. Perfectionnement

La CDA proposera des modules de perfectionnement (formation continue) et un bonus de présence sera appliqué.

Ces modules traiteront des Lois du jeu Futsal, des directives et gestuelles propres aux Futsal ainsi que la gestion des matches.

1.3. Stage de mi-saison

A la mi- saison, tous les Arbitres District Futsal sont convoqués à une journée de stage.



REGLEMENT INTERIEUR 2020/2021 DE LA COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE DU VAL-DE-MARNE



Cette journée permettra de :

- Dresser le bilan du début de saison
- Travailler sur des ateliers théoriques
- Travailler sur des ateliers physiques

La participation à cette journée de stage est obligatoire.

2 – Tests physiques pour les Arbitres Futsal

Les tests physiques pour les Arbitres Futsal Départementaux sont obligatoires. Une seule session de rattrapage sera organisée par la CDA.

La validation des tests conditionne les désignations aux compétitions sur la saison.

Les temps de référence pour les Arbitres Départementaux Futsal : CF Annexe 2 du RI Paragraphe B.

3 – Observations

Le nombre d'observations est fixé par le Comité de Direction, sur proposition de la CDA. Il sera diffusé lors de la réunion de début de saison et relayé par procès-verbal.

Les Arbitres Futsal (Départemental 1 et 2) peuvent être observés aussi bien sur les rencontres de Championnat que sur les matchs de Coupe Départementale.

4 – Classements

CF Annexe 7.

5 – QCM & Théorie

La section futsal souhaite préciser le format du QCM et du théorique spécifiques futsal :

QCM : 20 points

- 20 questions vidéo (1pt par vidéo)

Théorique : 40 points

- 10 questions ouvertes (2pts par question)

- 4 questions ouvertes (5pts par question)

La note minimale est fixée à 08/20.

Lors du 1er test théorique, si un arbitre (toute catégorie Futsal) obtient une note inférieure à 8/20, cet arbitre devra réaliser un rattrapage. Une seule session de rattrapage sera organisée par la CDA.

En cas d'un (nouvel) échec au rattrapage, cet arbitre ne sera pas désignable sur la saison en cours.